Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 029-262904113-20261009-CIAS2026100904-DE

Cap Sizun
Pointe du Raz
Bro Ar C'hap-Beg ar Raz

DELIBÉRATIONS du Conseil d'administration du CIAS du 9 octobre 2026

L'an deux mille vingt six, le vendredi **9 octobre** à 14h00, les membres du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Cap-Sizun, se sont réunis à Confort-Meilars, sur convocation qui leur a été adressée par le Président le 29 septembre 2026.

Étaient présents :
Le Président : MOULLEC Yvan
AUDIERNE : THOMAS Carine
BEUZEC-CAP-SIZUN : SERGENT Gilles
CONFORT-MEILARS : LE DREAU Patrick
MAHALON : PERON Marie-Hélène
PLOGOFF : TOULLER Dominique
PLOUHINEC : PALUD Isabelle
PONT-CROIX : GUILLOU Jeanine
PRIMELIN : FRANCES Anne-Marie
Membre des associations représentant les familles : LANCOU Bernadette
Membre des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et la lutte contre les exclusions : GOLLY Gilbert
Membre des associations représentant des retraités et personnes âgées : PYATZOOK Daniel
Membres qualifiés : COLLOCH Joëlle, LE BOZEC Gildas, BRUGNON-MAUBIAN Valérie

Absents excusés :
CLEDEN-CAP-SIZUN: KERSAUDY Nadine
GOULIEN : GOARDON Henri
Membre des associations représentant les personnes handicapées : LE CORRE Liliane
Membres qualifiés : BELNOUE Bernard, LANCOU Arlette, FRANCES Jean-Luc

Assistaient également à la séance :
Anne-Marie CLAQUIN : adjointe aux affaires sociales de Confort-Meilars ; Evelyne LAURIN : adjointe aux affaires sociales de Goulien ; Patrick LAHAYE : adjoint aux affaires sociales de Cléden-Cap-Sizun ; Elodie KEROUEDAN : Directrice adjointe de l'EHPAD de Plouhinec ; Marie-Renée LE CORRE : Directrice de l'EHPAD de Pont-Croix ; Hélèna PERENNOU : Directrice adjointe de l'EHPAD de Pont Croix ; François VESSIER : Directeur de l'EHPAD de Cléden-Cap-Sizun ; Séverine MARMUSE : Responsable du Pôle solidarité du CIAS ; Morgane POULHAZAN : Comptable du Pôle solidarité du CIAS

Nombre de membres en exercice : 21
Nombre de membres présents : 15
Nombre d'absents : 6
Nombre de procurations : 2
Nombre de votants : 17

Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 029-262904113-20261009-CIAS2026100904-DE

CIAS CAP SIZUN : Admission en non-valeur Budget principal
N° CIAS20261009-04

Le comptable public du Service de Gestion Comptable de Douarnenez a informé le CIAS qu'il n'a pas pu procéder au recouvrement des titres de recette portés sur l'état ci-après.

Les membres du conseil d'administration sont informés qu'il n'y a pas de recours possible auprès des personnes concernées et prennent connaissance de l'admission en non-valeur des créances ci-dessous.

lle	PIÈCE	MOTIFS DE LA PRÉSENTATION	NATURE	IMPUTATION	MONTANT
2023	T-242-1	Poursuite sans effet Combinaison infructueuse d actes	941 PORTAGE REPAS	6541	56,75
					56,75
2023	T-631-1	RAR inférieur seuil poursuite	100 CAUTIONS-DEPOT GARANTIE	6541	0,10
					0,10
2022	T-814-1	PV perquisition et demande renseignement négative	99-LOYERS DIVERS	6541	21,06
2022	T-290-1	PV perquisition et demande renseignement négative	300 DIVERS	6541	126,98
2022	T-195-1	PV perquisition et demande renseignement négative	99-LOYERS DIVERS	6541	126,98
2022	T-460-1	PV perquisition et demande renseignement négative	300 DIVERS	6541	126,98
2022	T-546-1	PV perquisition et demande renseignement négative	99-LOYERS DIVERS	6541	130,66
					532,66
					589,51

Le conseil d'administration du CIAS après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE l'admission en non-valeur des titres présentés pour un montant total de 589.51 €.

AUTORISE le Président ou son délégataire à signer cette délibération et les actes qui en découlent.

Fait et délibéré à Confort-Meilars, le 9 octobre 2026

Le Président,
Yvan MOULLEC

CIAS du Cap Sizun
Pour le Président et par délégation
Le Vice-Président